

3041, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste (Québec) J0L 2B0
Téléphone : 450 467-3456, poste 233 - Télécopieur : 450 467-8813 - Courriel : inspecteur@msjb.qc.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

Identification Propriétaire Requérent (procuration nécessaire)

Nom _____

Adresse _____ Code postal _____

Téléphone (_____) _____ Cellulaire (_____) _____

SITE DES TRAVAUX

Même adresse que le demandeur Compléter ci-bas, si l'adresse est différente

Numéro du lot ou # civique _____ Rue _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Nature des travaux

Nombre d'arbre à abattre: _____

Localisation : Cour avant Cour arrière
 Latérale gauche Latérale droite

Essence : _____

Raison : Mort Malade* Endommage la propriété * Danger publique
 Pour une construction (voir demande de permis # _____)

*Un rapport d'un professionnel devra être annexé à la présente demande. Aucune demande ne sera recevable sans ce document.

Explication :

REPLACEMENT

Nombre : _____

Localisation : Cour avant Cour arrière
 Latérale gauche Latérale droite

Essence : _____

Caractéristiques des travaux

Valeur des travaux (excluant le terrain) _____ \$

Date du début des travaux _____ Date de la fin des travaux _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Nom _____ N° R.B.Q. ou N° N.E.Q. _____

Adresse _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Responsable du chantier _____

DOCUMENTS JOINTS À LA PRÉSENTE DEMANDE « cochez la ou les case(s) applicable(s) »

Obligatoire

- Photo de l'arbre et échantillon de feuille (pour identification de l'essence)
- Fournir une copie de votre certificat de localisation sur lequel vous tracez l'emplacement des arbres à abattre, ainsi que les nouveaux qui vont être plantés.
- Montant au paiement chèque argent Interac

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation : 10 \$ par arbre (maximum 30 \$) (valide 3 mois)

À l'extérieur du périmètre d'urbanisation : 50 \$ - terrain plus de 5 000 m² (valide 1 an)

Optionnel

- Fournir un plan d'aménagement paysager à l'échelle.
- Si cours d'eau, fournir certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre montrant la rive et les zones inondables à récurrence 0-20 ans et 20-100 ans.

Votre demande de permis sera recevable une fois que tous les documents requis nous auront été remis. Merci.

Complément d'information pour le requérant

Le règlement de zonage no 751-09 stipule à l'article 15.4.3, que tout arbre abattu doit être remplacé par un autre arbre. L'arbre de remplacement doit avoir un minimum de 30 millimètres de diamètre de tronc et ce, à une hauteur de 1 mètre au dessus du niveau du sol.

La plantation d'arbres de la famille des peupliers, saules et érables argentés, de quelques variétés qu'elles soient, est prohibée.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____, (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant

Date

À l'usage de la municipalité

Autorisation de la C.P.T.A.Q	Requis ()	N/A ()
Autorisation du M.D.D.E.P	Requis ()	N/A ()
Contraintes naturelles	Oui ()	N/A ()
P.I.I.A	Oui ()	N/A ()
R.C.I	Oui ()	N/A ()

Demande reçue par : _____

Date de réception de la demande : _____